

# PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE EST OUVERTE CONCERNANT LE PROJET DE CRÉATION D'UNE VOIE DE LIAISON D'UNE VOIE DE LIAISON AU SUD DE ROUVRAY-SAINT-FLORENTIN, COMMUNE DE LES VILLAGES-VOVÉENS, ENTRE LA RD 17 OUEST ET LE CARREFOUR RD 12/RD17

→ **IL S'AGIT D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE :**

- PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP) DU PROJET ;
- SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE : INSTALLATIONS, OUVRAGES, TRAVAUX, ACTIVITÉS (IOTA) SOUMIS À AUTORISATION LOI SUR L'EAU ET ABSENCE D'OPPOSITION AU TITRE DE L'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000) ;
- PRÉALABLE AU CLASSEMENT/DÉCLASSEMENT DES VOIRIES CONCERNÉES PAR LE PROJET.

→ **PROJET PRÉSENTÉ PAR :** Le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, siège situé 1 Place Châtelet, CS 70403, 28028 Chartres cedex

→ **DES INFORMATIONS** relatives au projet concerné pourront être obtenues auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, contact : monsieur Pierre Henry DECKER – mail : [pierre-henry.decker@eurelien.fr](mailto:pierre-henry.decker@eurelien.fr) – tel : 02/37/20/11/57

→ **DURÉE DE L'ENQUÊTE :** 31 jours du lundi 19 juin 2023 à 8h30 au mercredi 19 juillet 2023 à 16h00

→ **LE DOSSIER EN VERSION PAPIER**, comportant notamment l'étude d'incidence environnementale, est déposé en mairie de Les Villages-Vovéens où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture au public. Il sera également disponible en mairie déléguée de Rouvray-Saint-Florentin lors de la permanence du commissaire enquêteur (voir date et horaires ci-dessous)

→ **LE DOSSIER NUMÉRIQUE** sera consultable sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-loir : <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/actions-de-l-etat/enquetes-publiques-et-consultation-du-public/enquetes-publiques/en-cours> et pourra être consulté à la préfecture, place de république à CHARTRES, sur un poste informatique.

→ **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :** Monsieur Philippe BROCHARD, cadre du secteur bancaire, en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des intéressés aux dates, heures et lieux suivants :

date	heure	lieu
lundi 19 juin 2023	8h30 à 11h30	mairie de Les Villages-Vovéens - 5, rue Roger Gommier
samedi 8 juillet 2023	9h00 à 12h00	mairie déléguée 22, rue du pavillon - Rouvray-Saint-Florentin
mercredi 19 juillet	13h00 à 16h00	mairie des Villages-Vovéens - 5, rue Roger Gommier

Monsieur Jean-Paul PUYFAUCHER, chargé de mission auprès du médiateur EDF, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

→ **Les personnes qui le désirent pourront formuler leurs observations et propositions au cours de l'enquête publique :**

- sur le registre d'enquête papier ouvert à cet effet en mairie de les Villages-Vovéens, aux heures d'ouverture du public et en mairie déléguée de Rouvray-Saint-Florentin lors de la permanence du commissaire enquêteur
- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences
- par voie postale, adressées en Mairie de Les Villages-Vovéens (5, rue Roger Gommier 28150 Les Villages-Vovéens) à l'attention du commissaire enquêteur

Les observations et propositions remises ou adressées au commissaire enquêteur seront annexées au registre d'enquête ouvert et consultable en maire de Les Villages-Vovéens, siège de l'enquête;

- par voie électronique à l'adresse mail dédiée de la préfecture : [pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr)

les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-Loir après avoir été rendues anonymes ;

→ Conformément à l'article R.181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal de Les Villages-Vovéens est appelé à donner son avis sur le projet soumis à autorisation environnementale. Celui-ci ne pourra être pris en considération que s'il est exprimé, au plus tard, dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

→ **Le rapport et les conclusions** du commissaire-enquêteur, au titre de chacun des 3 objets de l'enquête, seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de cette enquête, en mairie de Les Villages-Vovéens, à la préfecture d'Eure-et-Loir – direction de la citoyenneté – bureau des procédures environnementales et sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-Loir <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/actions-de-l-etat/enquetes-publiques-et-consultation-du-public/enquetes-publiques/terminees/2023>

→ **A l'issue de la procédure réglementaire**, le Préfet d'Eure-et-Loir décidera de déclarer ou de ne pas déclarer cette opération d'utilité publique et statuera sur l'autorisation environnementale, par arrêtés motivés. Le Conseil Départemental d'Eure-et-loir et le Conseil Municipal de Les Villages Vovéens procéderont ou non au classement/déclassement des voiries qui relèvent de leur compétence.